

# Le Chat Noir Tempête



N°4

A  
u  
t  
o  
m  
n  
e  
  
2  
0  
0  
5

Une revue d'action syndicale de la CNT  
santé-social de Lyon et sa région

**Réunion publique**  
pour les travailleurs de l'éducation populaire  
**le 17 novembre 2005**  
à 20h  
au local : 44, rue Burdeau, 69001 Lyon  
Tél : 04 78 27 05 80

## La rentrée des anims... La gueule de bois

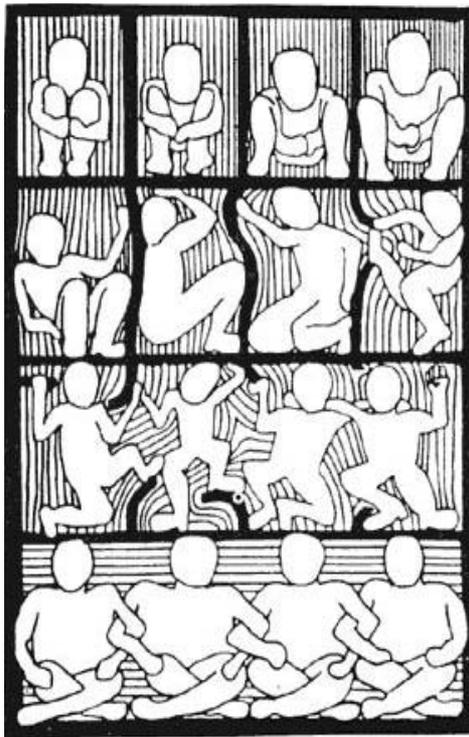
Septembre a comme un goût bizarre pour les volontaires et les professionnels de l'animation.

Les anims qui on travaillé tout l'été en séjour de vacances avec des enfants se retrouvent pour certain(e)s avec 1300 euros net en poche... Ils ont travaillé 7 semaines, 6 jours sur 7, 14h par jour (lever 8 h, coucher des enfants 22h, fin de réunion : minuit). La nuit, ils sont toujours responsables des enfants.

Chère annexe 2 !!!! Et oui la convention collective de l'animation socio-culturelle comprend une annexe 2 qui concerne le personnel pédagogique employé occasionnellement dans les centres de vacances et de loisirs. La plupart des personnes embauchées sous l'annexe 2 sont titulaires d'un diplôme d'animation volontaire (BAFA, BAFD) ou sans diplôme. Cette annexe 2 est une dérogation au code du travail, le temps de travail par jour équivaut à un forfait de deux heures.

Dans les associations, les animateurs permanents (qui travaillent dans l'association toute l'année, en CDD ou en CDI) ont pour certains vécu un été similaire. Ils ne sont pas sous l'annexe 2 de la convention, mais cela ne rends pas les choses plus simples : « J'ai travaillé 14h par jour : Ai-je le droit de travailler 14h par jour ? Comment

compter mes heures ? La nuit, je suis responsable des enfants, comment compter ces heures ? Et si je les compte toutes, que va en faire la direction ? Il est impossible que je les récupère, vont-ils me les payer ?



Puis il y a les emplois-jeunes qui savent que la rentrée est là mais la sortie proche : Les directeurs (trices) annoncent qu'ils ne peuvent pas leur proposer de CDI, « à cause du désengagement de l'État » (rappelons que

ces mêmes directeurs ont parfois fait le choix de créer plusieurs emplois jeunes au lieu d'un CDI). Si toutes les associations ne prolongent pas leurs emplois jeune en CDI, que vont devenir ces jeunes animateurs(trices) ? Ils sont désormais formés (diplôme d'animation professionnelle) mais les postes disparaissent avec la fin des emplois jeunes !

Cette rentrée Gueule de bois doit nous faire réagir !

Nous devons exiger le paiement de nos heures supplémentaires effectués l'été.

L'animation est un travail comme un autre. L'annexe 2, dérogation au code du travail, assure la précarisation des animateurs et animatrices !

Nous devons refuser l'embauche d'animateurs(trices) sous l'annexe 2 dans nos structures et refuser les emplois précaires (CES, Contrat nouvelle embauche...)

On ne peut pas se dire association d'éducation populaire, dire porter des valeurs telles que l'émancipation de l'individu, en continuant d'exploiter aux yeux de tous(tes) ces salarié(e)s ! **Agissons ensemble, salariés(e)s, adhérent(e)s, usagers et militant(e)s de l'éducation populaire et maintenant pour que les associations cessent d'exploiter leurs salarié(e)s !**

« Il faut porter du chaos en soi pour accoucher d'une étoile qui danse »

Nietzsche

# Éducation populaire et luttes sociales

**M**JC en sursis à Colombes, la mairie UMP lorgne sur ses locaux ; MJC occupée à Valence<sup>1</sup>, la municipalité UMP veut virer les salariéEs sans se soucier de leur reclassement. Ajoutons à cela la politique de casse sociale du gouvernement : crédits FONJEP (FONds de coopération de la Jeunesse et de l'Éducation Populaire) revus à la baisse, 10 à 30 % de moins pour les subventions aux associations nationales ; 13 % de moins pour l'année 2005 dans le budget Jeunesse et sport dévolu aux associations, sans oublier la nette diminution des crédits « Politique de la ville » (seule la police, à travers les opérations « Ville Vie Vacances », maintient son budget...).

**Désormais, nous devons renoncer au paiement des trois premiers jours de maladie<sup>2</sup>, soit l'unique avancée sociale de notre convention collective. Le chantage au salaire du MEDEF, via le SNOGAEC, ayant porté ses fruits ; nous devons donc nous contenter d'une petite revalorisation du pouvoir d'achat qui avait chuté de 16% en 10 ans (sources INSEE) pour les travailleurEs de l'animation. Ceci démontre à nouveau l'inanité du syndicalisme de cogestion.**

La liste est longue et malheureusement non exhaustive. Le constat est simple : l'éducation populaire est en danger. Il faut un véritable sursaut des acteurs de ce milieu, c'est-à-dire des animateurs et animatrices, des personnels techniques et administratifs, sans oublier le public. Déjà la résistance s'organise à Colombes, en banlieue parisienne, où 2500 personnes ont manifesté contre la mairie, mais aussi à Valence où la population continue de se montrer solidaire des salariéEs de la structure, laquelle est toujours occupée par le personnel et des habitants du quartier. A Lyon, les animateur-trices de l'association Les Péniches du Val de Rhône ont fait grève 25 jours durant pour améliorer leurs conditions de travail, d'hygiène et de sécurité. A la Courneuve, ce sont 200 animateurs et animatrices qui ont défilé ce printemps, et presque autant à Toulouse, l'année passée, pour des titularisations... et eux aussi ont obtenu gain de cause !

Il nous faut nous interroger sur le fonctionnement de nos lieux de travail, sur nos fonctions et statuts. Reprenons l'initiative sur les questions pédagogiques et éducationnelles !

Sommes-nous là pour assister impuissantEs à la reproduction sociale des inégalités et faire le travail que l'État et les collectivités ne veulent plus assumer ? Devons-nous

rester les bras croisés face à la marchandisation et à l'instrumentalisation de nos associations qui font de nous de simples prestataires de services ? Bien évidemment, nous autres, travailleurs et travailleuses de l'animation syndiquéEs à la CNT, refusons cette fatalité ! Dès aujourd'hui, construisons le rapport de force. Organisons-nous et luttons avec la population pour nos droits et leurs services. Nous voulons des formations de qualité, gratuites, avec des filières cohérentes et des diplômes harmonisés. Nous voulons travailler avec un encadrement suffisant pour remplir notre rôle éducatif, avec qualité et dans la sécurité, afin de permettre à chacun et à chacune d'être acteur-trice de ce qu'il ou elle vit, de ne pas simplement choisir, mais de faire, d'agir, de construire. Nous ne sommes ni des flics ni des baby-sitters. Nous réclamons des salaires en rapport avec nos responsabilités. Nous ne supportons plus d'être les parents pauvres de l'éducation. Nos conditions de travail sont aussi nos/vos conditions d'accueil !

Aidons le public accueilli à devenir des individuEs autonomes et libres. Hier, l'éducation populaire issue du mouvement ouvrier (nombres de ses pionniers étaient syndicalistes) s'est développée en réaction au monopole religieux ; aujourd'hui, elle doit faire face à une logique libérale qui promeut la marchandisation du temps libre et de l'éducation. Cet état des lieux alarmant s'explique aussi par le manque de combativité des salariéEs de ce secteur. Tu ne supportes plus la précarité structurelle qui régit ce milieu, ni l'arrogance de tes patrons, ni même l'apathie de tes collègues, alors rejoins-nous ! Luttons comme nos camarades de Paris, de Toulouse, de Valence ! Construisons la riposte syndicale avec la CNT et, dès à présent, posons les bases d'une éducation populaire libre où les valeurs de solidarité, d'entraide, d'émancipation et d'autonomie des individuEs seraient les moteurs !

*1. Dernière minute : les salariés en lutte ont obtenu gain de cause. Seule la lutte paye !!!*

*2. Pour plus d'infos concernant le nouvel avenant de la convention collective de l'animation, vous pouvez nous rencontrer aux heures de permanence du syndicat CNT Santé-Social. Par ailleurs, un tract sera prochainement rédigé à ce propos.*

**Permanence  
les 1<sup>er</sup> et 3<sup>e</sup> jeudis  
de chaque mois  
de 18h à 20h  
au local  
44, rue Burdeau  
69001 LYON**

**Abonnement gratuit de 3 mois au  
COMBAT SYNDICALISTE**  
Mensuel des syndicats CNT

Nom : ..... Prénom : .....  
Adresse : ..... Ville + CP : .....  
Profession : ..... Secteur d'activité : .....

Coupon à renvoyer à : CNT Santé-Social 44 rue Burdeau 69001 Lyon

**Confédération Nationale du Travail - Syndicat CNT Santé-Social 69**

Tel : 04 78 27 05 80 - Fax : 04 78 30 98 65 - <http://www.cnt-f.org/>

Pour recevoir le Chat Noir Tempête envoyez vos coordonnées à [cnt.sanso69@free.fr](mailto:cnt.sanso69@free.fr) ou à l'adresse ci-dessus



Imprimé par nos soins.  
Ne pas jeter sur la voie publique.